Raticide pâte NEW

PÂTE FRAICHE RATICIDE SOURICIDE

AMM N° FR-2014-0091

- **Raticide souricide à base de Bromadiolone.**
- **Action par ingestion : anticoagulant très puissant, il provoque une hémorragie interne qui entraine la mort du rongeur.**
- **Les rongeurs ne meurent pas immédiatement évitant ainsi d'éveiller la méfiance de leurs congénères.**
- **Les dépouilles sèchent et ne dégagent pas d'odeurs nauséabondes.**
- **Pâte fraîche conditionnée en sachets micro-toilés hydrofuges : la présentation en sachet permet d'améliorer la conservation du produit, son attractivité, son efficacité et d'améliorer la consommation.**
- **La pâte fraîche est très appétente pour les rongeurs, même en cas de concurrence alimentaire.**
- **Sachets hydrophobes résistants à l'humidité.**
- **Très efficace contre les rats, souris.**
- **Contient un amérisant : permet d'éviter tout risque accidentel d'ingestion humaine ou animale.**
- **S'utilise en toute saison, mais surtout à l'automne et en hiver quand les rongeurs se rapprochent des habitations et que la concurrence alimentaire est moins forte.**

UTILISATIONS - USAGE HOMOLOGUE

Lutte contre les rongeurs : rats, souris.

APPLICATION

Porter des gants appropriés, ne pas toucher les appâts directement avec les doigts.

Déposer dans des postes d'appâtage : tous les 100 m² (espacés de 10 m) : 40 g pour les souris, de 60 à 100 g pour les rats.

Ne pas appliquer directement dans les terriers, inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage trois jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé. Ne pas nettoyer les postes d'appâtage entre deux applications. Les symptômes apparaissent 36 h après l'ingestion et les rongeurs meurent en 2 à 4 jours. Retirer les postes d'appâtage après la fin du traitement.

RECOMMANDATIONS

Le produit ne doit être utilisé que dans des boites d'appâts sécurisées ou dans d'autres stations d'appâts couvertes.
Les postes doivent être placés le long des chemins empruntés par les rongeurs et dans les endroits les plus fréquentés.

Adapter le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit.

Le nombre de poste d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

CARACTÉRISTIQUES

Matière active : Bromadiolone 0.005 % et 0.005 % d'agent amérisant.
Aspect : sachet de couleur bleue.
Poids net/sachet : 10 g.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société Pro5 www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes.

** Nom homologué : FAAR PATE AMM N° FR-2014-0091 - Détenteur de l'AMM : TRIPLAN BP 258 Poste Française AD500 Andorra La Vieille Tél : + 376 741 454 - Courriel : triplan@andorra.ad*

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D1668-1214-5764

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC
et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

ZEP INDUSTRIES
Z.I. du Poirier - Rue Nouvelle - 28210 NOGENT LE ROI
Tél. : 02 37 65 50 50 - Fax 02 37 65 50 51 - postmaster@zep-industries.fr - www.zep-industries.fr